



*Vivre ensemble  
dans l'Ouest  
Rhodanien*

*Contacts*

▸ **04 74 05 06 60**

*Accueil*

*Siège à Tarare*

**3 rue de la Venne 69170 Tarare**

*Antenne de Cublize*

**Le Bancillon 69550 Cublize**

*Antenne de Lamure-sur-Azergues*

**Quartier Nord  
69870 - Lamure-sur-Azergues**

*contact@c-or.fr*

*www.ouestrhodanien.fr*



## Sommaire

- 4 / Finances et Ressources Humaines  
**Michel Mercier**
- 5 / Développement économique  
**Bruno Peylachon**
- 6 / Assainissement et Gestion des rivières  
**Michel Lachize**
- 7 / Gestion des déchets  
**Jacques Nové**
- 8 / Urbanisme et Mutualisation des services  
**Jean-Jacques Carletto**
- 9 / Développement durable et gestion des fonds européens  
**Jean-Pierre Goudard**
- 10 / Culture, Politique de la ville, Jeunesse  
**Annick Guinot**
- 11 / Patrimoine communautaire  
Travaux sur les bâtiments  
**Pierre Gueydon**
- 12 / Tourisme, Lac des Sapins  
**Gérard Mourey**
- 13 / Centre nautique et équipements sportifs,  
Services à la population  
**Josée Perrussel-Batisse**
- 14 / Habitat  
**Patrick Auray**
- 15 / Communication, Circuits-courts  
**Dominique Despras**
- 16 / Informatique, S.I.G, Économie Numérique  
**Guy Hofstetter**
- 17 / Voirie  
**Denis Longin**
- 18 / Commerce et Artisanat  
**Sylvie Martinez**

## Éditorial

Un premier magazine c'est une aventure passionnante. Et en la matière, nous ne sommes pas en reste. Depuis le début de l'année 2014, nous nous sommes lancés sur la voie d'une collectivité nouvelle, fruit de la fusion de vos trois anciennes communautés de communes du Pays d'Amplepuis Thizy, de la Haute Vallée d'Azergues et du Pays de Tarare.

Ces pages refléteront fidèlement, je le souhaite, le travail que nous avons entrepris au sein de cette nouvelle entité, la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR). Afin de vous exposer précisément ses domaines

d'actions, j'ai choisi pour cette première édition de laisser chacun des 14 vice-présidents vous présenter la délégation qui lui a été confiée.

J'espère que ce premier numéro vous sera utile, d'une part pour mesurer les nombreux domaines d'intervention de votre Communauté de Communes, mais fondamentalement pour la rendre plus proche de vous.

Cordialement

Michel Mercier, Président  
de la Communauté de Communes  
de l'Ouest Rhodanien

"36" magazine de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien édité à 21 000 exemplaires sur papier recyclé. Dépôt légal à parution. Diffusion gratuite. Vente interdite.  
Directeur de la publication : Michel Mercier  
Responsables de la rédaction : Jean-François Dauvergne et Julie Payen  
Conception graphique STUDIOBIS  
Impression IML Cap Color  
Crédits photos : COR, ville de Tarare, commune de Thizy-les-Bourgs.  
Ne pas jeter sur la voie publique

## Les compétences de la COR

La COR et vos communes se sont réparties des compétences dans des domaines variés

Deux compétences, déterminées par la loi, doivent être obligatoirement assurées par la Communauté de Communes. Il s'agit de l'aménagement de l'espace communautaire et du développement économique. D'autres compétences sont définies dans les statuts, qui ont été adoptés lors du conseil communautaire du 11 septembre 2014.



## Quelques exemples sur le territoire

### Aménagement de l'espace communautaire

- Aménagement et Commercialisation de Zones d'Activités comme la Zone des Portes du Beaujolais à Thizy-les Bourgs, la Zone de Rebé à Amplepuis ou encore la Zone Actival sur Les Olmes

### Politique du logement social d'intérêt communautaire

- Aides directes aux propriétaires occupants et aux bailleurs pour la rénovation des logements

### Action sociale

- Mise en réseau des acteurs de la petite enfance
- Financement du Relais Assistantes Maternelles, de la Halte Garderie et du Centre Social Vivre en Haut Beaujolais

### Développement économique

- Aménagement et animation des pépinières et des hôtels d'entreprises
- Soutien au commerce et à l'artisanat
- Conseil et aide à la création d'entreprises
- Actions en faveur des circuits courts

### Création aménagement et entretien de la voirie Communautaire

- Travaux de rénovations et d'entretien

### Sports

- Apprentissage de la natation scolaire pour les écoles du territoire
- Aides aux associations sportives utilisant les équipements d'intérêt communautaire
- Soutien aux événements sportifs d'ampleur nationale

### Politique de la ville

- Actions sur Tarare, Amplepuis, Cours-la-Ville, Grandris, Thizy-les-Bourgs, Pontcharra-sur-Turdine Lamure : coup de pouce étudiants, auto-école sociale...

### Culture et jeunesse

- Organisation d'événements : lacamo, I lac it, soutien aux actions culturelles de nos partenaires : TNT Festival, HVA Culture et le Centre Culturel Associatif Beaujolais

### Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés

- Gestion des déchèteries
- Collectes des ordures ménagères
- Actions de sensibilisation au tri

### Actions en faveur du tourisme

- Gestion du lac des sapins
- Chemins de randonnées

### Informatique Multimédia

- Informatisation des écoles

### Assainissement

- Assainissement collectif et non collectif sur toutes les communes de la COR

### Protection et mise en valeur de l'environnement

- sur le territoire communautaire des bassins versants des rivières Rhins, Azergues, Brévenne-Turdine et cours d'eau de ces bassins versants.
- Contrats de rivières
- Lutte contre les inondations





**Michel Mercier**  
Sénateur du Rhône  
Président de la COR  
Maire de Thizy-les-Bourgs

## Vers un nouvel équilibre territorial reposant sur 4 leviers :

### 1 / Fiscal

**Le Pacte Fiscal mis en œuvre le 28 avril 2014**

La COR a proposé la réalisation d'un pacte fiscal entre elle et les communes. Les taux moyens pondérés des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, CET\*) auraient eu pour effet une augmentation de la pression fiscale sur les contribuables si les communes qui lèvent les 3 premières taxes n'avaient pas ajusté leurs taux communaux. En compensation, la COR a revu les attributions de compensation qu'elle verse aux communes.

La neutralité entre les contribuables est ainsi respectée et les ressources des communes comme celles de la COR sont garanties.

### 2 / Péréquation

**Un nouveau panier de ressources**

Le premier budget de la COR est l'addition des trois budgets consolidés des Communautés de communes fusionnées. Ce budget a permis de fonctionner cette première année et de répondre aux engagements pris par les anciennes communautés. Mais face à une forte contrainte sur les ressources allouées aux collectivités locales, il faut rationaliser nos dépenses tout en restant un acteur fort dans le département.

Pour cela, un nouveau partage des ressources (financières et humaines) en vue de la réalisation du projet intercommunal est en cours. Il s'agit de conjuguer le principe de libre administration des collectivités territoriales avec une approche cohérente et intégrée de l'affectation des ressources financières. Ce travail nous donnera un cadre budgétaire pour l'avenir et tout particulièrement pour ce mandat.

### 3 / Transfert de charges

Une nouvelle articulation entre les politiques financières des communes et de la COR est nécessaire. La fusion s'est faite à dépenses et recettes égales. Désormais, il faut chiffrer les compétences transférées ou récupérées des communes. La COR a, par exemple, pris la compétence assainissement dans sa totalité ; en conséquence, elle va assumer toutes les dépenses relatives à l'assainissement qui étaient prises en charge par les communes et en contre-partie doit recevoir toutes les recettes permettant de financer cette compétence de la part de ces mêmes communes. De même, la COR intègre la Politique de la Ville ; désormais la ville de Tarare, qui est la seule ciblée en géographie prioritaire, n'exercera plus directement cette compétence. Les moyens de la ville sont transférés à la COR qui veillera, à la continuité des actions engagées par la ville. Les transferts de charge vont aussi dans l'autre sens. C'est le cas avec le gymnase intercommunal qui est transféré à la ville de Tarare.

### Repères :

- › 77 M€ de budget dont 18 M€ de recettes fiscales
- › 103 agents répartis sur 6 sites géographiques

### 4 / Organisationnel

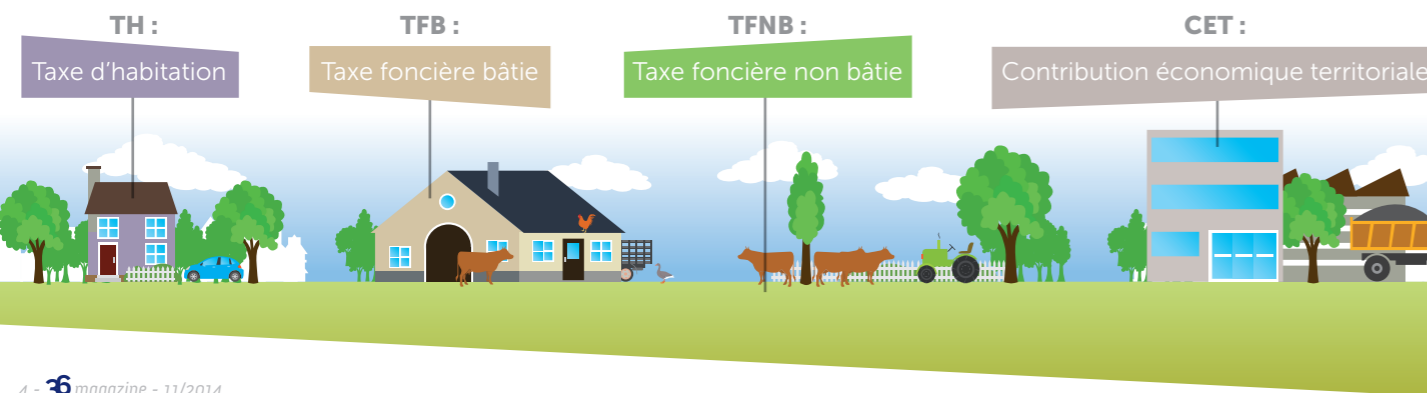
**L'obligation d'adopter un schéma de mutualisation**

Les lois du 16 décembre 2010 et du 27 janvier 2014 encouragent à la mutualisation. Par mutualisation on entend mettre en commun des moyens, équipements matériels ou personnels, partagés entre la COR et les 36 communes qui la composent.

En matière de mutualisation et face au désengagement de l'Etat, la COR a créé un service commun d'instruction des Autorisations et Droits des Sols pour le compte des communes. Les communes n'ont pas besoin de recruter ou de payer une prestation extérieure car la COR assurant ce service à prix coûtant.

Autre forme de mutualisation conventionnelle, la COR met en place des groupements de commandes afin d'obtenir les meilleurs prix sur certains type d'achats. Elle vient récemment de l'appliquer à une commande groupée de sel de déneigement. La mutualisation se traduit également par le partage de biens et des services intercommunaux ou communaux. A titre d'exemple seule une commune dispose dans ses effectifs d'un archiviste qui sera bientôt intégré à la COR pour être mis à disposition des communes qui en ont besoin.

La COR a choisi d'aller encore plus loin en créant un comité technique commun entre Tarare, Thizy-les-Bourgs et la COR. Cette instance de représentation et de dialogue, obligatoire au-delà de 50 agents, est chargée de donner son avis sur les questions collectives qui concernent les agents territoriaux.



**Bruno Peylachon**  
1<sup>er</sup> vice-président  
Maire de Tarare

## Priorités au développement économique et à l'emploi

### Deux axes forts :

- › Le déploiement d'outils au service de la création d'entreprises
- › L'amélioration des conditions d'accueil des entreprises vectrices de richesses

### Repères :

- › Deux pépinières d'entreprises : PHARE à Tarare et PEPITA à Thizy-les-Bourgs
- › Deux Hôtels d'entreprises à Tarare et à Thizy-les-Bourgs
- › 15 zones d'activités

### Des outils au service des entrepreneurs

A travers les pépinières, la COR accompagne la consolidation et le développement d'entreprises nouvelles sur le territoire. Destinée à des entreprises créées depuis moins de deux ans, ces structures apportent aux entreprises hébergées un local, un accompagnement individualisé et des services mutualisés (secrétariat, reprographie, salles de réunions,...). Les Hôtels d'entreprises s'adressent à des entreprises ayant un besoin immédiat de locaux dans le cadre d'un accroissement d'activité ou souhaitant s'installer et/ou tester leur marché sur le territoire.

### Un aménagement concerté à l'échelle de la COR

De nouvelles zones d'activités vont se développer pour renforcer l'accueil et le développement d'entreprises :

- Thizy-Les-Bourgs, extension de la zone des Portes du Beaujolais
- Les Olmes, ActiVal et Basse-Croissette,
- Amplepuis, aménagement de la zone de Rébé et du quartier gare,
- Lamure-sur-Azergues, zone de la Folletière et quartier gare
- Tarare, requalification de l'entrée Ouest.

La requalification et le réaménagement de l'entrée Ouest de la Ville de Tarare constituent une problématique importante. Située à proximité d'un diffuseur autoroutier de l'A89, cette zone d'activités est composée de bâtiments vétustes, présentant parfois des signes de pollution, et nécessitant une mise aux normes ou une démolition. La COR pour mener à bien ce projet d'envergure s'est adjoint les services de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

L'aménagement de nouveaux espaces économiques passent également par le SMADEOR (Syndicat Mixte de réalisation pour l'Aménagement et le Développement Economique de l'Ouest Rhodanien) dont la COR est membre tout comme 4 autres Communautés de Communes (Beaujolais Pierres Dorées, Pays de l'Arbresle, Hauts du Lyonnais et Chamousset en Lyonnais) et le Département. Ce syndicat, crée en janvier 2014, a pour vocation d'aménager des zones d'activités d'envergure (100 hectares au total) sur les communes de Saint-Romain-de-Popey, Bully et Sarcey.

### Soutenir l'immobilier d'entreprises

Pour accompagner la démarche de soutien actif au développement économique, la COR a signé, le 24 septembre dernier, un protocole d'intention avec le département du Rhône et la Caisse des dépôts pour la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) à vocation patrimoniale et immobilière. L'objectif de cette SEM est de porter et d'exploiter l'immobilier d'entreprises à l'échelle du Nouveau Rhône. Avec ce protocole, la COR souhaite optimiser l'ensemble des outils déjà développés (pépinières et hôtels d'entreprises, ateliers-relais, zones d'activité...), capitaliser les retombées de l'arrivée de l'A89 et mobiliser les futures disponibilités foncières.



La création de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien est une opportunité pour permettre au territoire de passer dans une autre dimension en matière de développement économique. La COR se doit d'être ambitieuse et audacieuse c'est-à-dire qu'elle doit parfois prendre des "risques". L'axe économique est abordé en transversalité au bénéfice de l'ensemble du territoire. L'objectif prioritaire pour la Communauté de Communes est la création d'emplois donc l'implantation et le développement d'entreprises. Les principales cibles qui ont été identifiées sont les PME de 10 à 150 salariés du secteur de l'industrie. Elles sont en effet dynamiques et moins "délocalisables". Voici mes propositions et axes de réflexion concernant ma délégation développement économique :

- 1 / Conforter le service de base d'aide à la création d'entreprises
- 2 / Confirmer la politique engagée en matière de pépinières et d'hôtels d'entreprises
- 3 / Travailler à la création d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises tertiaire au sein du bâtiment des Teintureries à Tarare
- 4 / Consolider le partenariat avec les chambres consulaires
- 5 / Créer un espace formation pour offrir aux entreprises de la COR des solutions de formation de proximité
- 6 / Poursuivre et/ou engager l'aménagement de zones d'activités
- 7 / Mettre en place une véritable politique de prospection et d'implantation d'entreprises. Dans ce cadre, un partenariat est à l'étude avec l'ADERLY
- 8 / Soutenir la création d'une SEM patrimoniale et immobilière
- 9 / Ouvrir un fonds de développement industriel
- 10 / Soutenir les clubs d'entreprises et favoriser le travail en réseau des entreprises
- 11 / Mettre en place un schéma de développement économique du territoire pour une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité de l'action économique de la COR

Bruno Peylachon



2<sup>ème</sup> vice-président  
**Michel Lachize**  
2<sup>ème</sup> adjoint à Cours-la-Ville

## Assainissement et Gestion des rivières



### Depuis le 16 juillet 2014, **la COR exerce seule la compétence assainissement**

#### Les missions

- Contrôles des branchements particuliers,
- Collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,
- Élimination des boues des stations d'épuration (STEPS).

#### Les missions liées au service public de l'assainissement non collectif

- Contrôles diagnostic et entretien des installations individuelles existantes,
- Contrôles de conception et de réalisation des installations neuves et/ou réhabilitées.

#### Repères

- › 35 stations d'épuration, dont 2 de plus de 80 000 équivalents habitants (Tarare et Amplepuis)
- › 14 bassins d'orage
- › 23 postes de relevage et 427 kms de réseaux à dominante unitaire (eaux usées mélangées aux eaux pluviales)
- › 5000 installations d'assainissement individuelles à suivre en parallèle.

Pour cette mission, la collectivité a fait le choix de déléguer l'exploitation de la majeure partie de ses ouvrages, par affermage, à des prestataires privés. Ce sont actuellement la Lyonnaise des Eaux, Veolia et Sogedo qui interviennent sur notre territoire.

#### L'activité du service assainissement

La COR a poursuivi les programmes de travaux engagés budgétairement par les anciennes collectivités. Plus de 4 M€ HT auront été investis d'ici la fin de l'année 2014.

La compétence : assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de la COR s'accompagne d'une harmonisation progressive des tarifs.

Afin de ne pas pénaliser l'utilisateur, mais de rendre égal le service, un lissage sera mis en œuvre.

Les extensions nouvelles pour le raccordement de hameaux ne seront plus privilégiées. En contrepartie, des incitations financières en faveur des réhabilitations de filières d'assainissement individuel seront proposées grâce à la mise en place d'opérations de réhabilitation collective qui permettront à l'utilisateur intéressé de bénéficier du soutien financier du Département du Rhône et des Agences de l'Eau à hauteur d'environ 60 %.

Il s'agit d'arriver à l'équilibre financier du "budget annexe".

L'eau, patrimoine commun de la Nation, dans le cadre de la Directive Européenne permettra de rendre au milieu naturel, un bon état écologique, préserver notre environnement, notre cadre de vie, la qualité des eaux de rivières, ceci dans l'intérêt général de nos concitoyens, et des générations futures.

Michel Lachize



## Gestion des déchets



3<sup>ème</sup> vice-président  
**Jacques Nové**  
Maire de Pontcharra-sur-Turdine



### Collecte et élimination de vos déchets

La COR organise et finance la collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des papiers. Cette compétence est financée à la fois par des recettes propres du service (redevance spéciale, facturation des entrées des professionnels en déchèterie, vente de matériaux recyclables, soutiens des éco-organismes...) et par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Lors de sa création, la COR a conservé les pratiques en place dans les trois anciennes communautés.

Actuellement, ces prestations sont réalisées par le personnel et les véhicules de la collectivité (on parle dans ce cas de gestion "en régie") sur le périmètre d'Amplepuis-Thizy et par une entreprise privée sur le reste du territoire (dans ce cas, on parle de délégation de service public).

Les différents modes et fréquences de collecte instaurés ont été conservés : porte à porte, points de regroupement et points d'apport volontaire.

La COR encadre par ailleurs une collecte des plastiques agricoles annuelle, la promotion du compostage individuel (vente de composteurs à prix réduit) et le nettoyage des points de collecte.

Dans le cadre de la sensibilisation des habitants à la réduction et au tri des déchets, les ambassadrices du tri mènent régulièrement des actions pour toucher tous les publics (écoles, habitants, professionnels...).

#### Filières d'élimination

La Communauté de Communes adhère au SYTRAIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) qui gère l'unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saône. Les ordures ménagères y sont transportées, avec ou sans transfert selon le cas. Leur incinération permet de produire de l'énergie utilisée pour générer de l'électricité et pour chauffer des logements. Les emballages recyclables et les papiers sont expédiés à Villefranche-sur-Saône et à Saint-Priest pour être conditionnés puis recyclés.

#### Repères

- › Service basé à Thizy-les-Bourgs avec une antenne à Tarare
- › Gestion des déchèteries du territoire et des 2 plates-formes de stockage des déchets verts



Chacune des anciennes communautés de communes avait des habitudes de collecte et des moyens différents. L'objectif de la COR est d'harmoniser les modes de fonctionnement et de financement du service. Ceci sera fait en optimisant les équipements et les moyens.

En ce sens nous allons engager plusieurs actions. Tout d'abord, les ramassages seront réalisés en régie dès le début de l'année 2015 pour la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables sur le périmètre de la Haute Vallée d'Azergues. En outre, nous travaillons avec le prestataire pour optimiser les circuits de collecte sur le périmètre du Pays de Tarare et ainsi réduire les coûts. Nous menons aussi une réflexion pour harmoniser les jours et les horaires d'ouvertures des déchèteries, en tenant compte des spécificités géographiques et de fréquentation. La COR souhaite également améliorer les conditions de circulation et de déchargement au sein de la déchèterie de Saint-Nizier-d'Azergues, une étude est en cours. S'agissant de l'harmonisation du financement du service nous envisageons la mise en place de la redevance spéciale. Il s'agit d'une redevance applicable aux professionnels et aux établissements publics pour l'élimination de leurs déchets. Celle-ci est appliquée différemment depuis plusieurs années sur les territoires d'Amplepuis-Thizy et de la Haute Vallée d'Azergues. Nous travaillons actuellement sur la définition d'un nouveau règlement qui permettra son application homogène en 2016.

Enfin concernant les déchèteries, nous allons veiller à une homogénéisation des tarifs d'entrées pour les professionnels et les collectivités.

Jacques Nové



## Urbanisme et Mutualisation des services

4<sup>ème</sup> vice-président  
**Jean-Jacques Carletto**  
Adjoint à Amplepuis

### Un enjeu actuel : *L'Urbanisme : disposer, organiser et aménager l'espace*

## Mutualiser

L'enjeu consiste à satisfaire au mieux les différents besoins de ceux qui vivent sur le territoire, y travaillent, ou simplement le fréquentent en recherchant harmonie, bien-être et économie.

A l'heure de la mise en œuvre de la loi ALUR et de la réforme territoriale, et si de nombreuses interrogations restent à lever pour définir le cadre d'intervention précis des communautés de communes en termes d'urbanisme, celui-ci joue néanmoins un rôle de plus en plus essentiel dans la définition des stratégies territoriales et l'élaboration des politiques publiques locales dans les domaines de l'habitat, du développement économique, des réseaux, etc.

### Vers un schéma de mutualisation

Dans un contexte difficile de la dépense publique, et chaque fois que cela est possible, il faudra rationaliser nos services pour favoriser les transversalités fonctionnelles. Cette démarche, guidée par la raison, est encouragée financièrement puisque l'attribution de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera désormais impactée par le degré de mutualisation atteint entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Des économies d'échelles sont attendues à terme au travers :

- De la mise en commun des services, au premier rang desquels les services dits "ressources" (gestion du personnel, gestion comptable et financière, informatisation, juridique...).
- De la mise en œuvre de prestations mutualisées entre la COR et les communes membres (gestion de la paie, comptabilité, commande publique, formation des agents...).

Un schéma de mutualisation peut n'être qu'une simple mise en place de quelques actions. Pour ma part, je souhaite qu'il traduise un vrai projet de territoire. Pour cela il faudra que les objectifs définis tendent à :

- Assurer des services de proximité et de qualité à la population
- Créer de nouveaux services pour compenser le désengagement de l'Etat
- Répondre aux attentes des communes (besoins en ingénierie, en support juridique dans les domaines de la commande publique ou de l'urbanisme),
- Apporter de l'aide aux élus et aux secrétaires de mairies
- Maîtriser les dépenses publiques par exemple en créant des groupements de commandes (téléphonie, sel de déneigement, etc.)

Beaucoup de pistes sont à explorer, sachant que rien ne doit être imposé et que tout doit être discuté, dans le respect de l'autonomie de nos collectivités. Nous devons répondre à nos obligations légales en élaborant un schéma de mutualisation d'ici mars 2015. Après présentation en conseil communautaire, ce schéma sera soumis à l'avis des communes membres qui auront deux mois pour se prononcer (à défaut, leur avis sera réputé favorable). Nous avons déjà lancé des actions, via des questionnaires transmis aux mairies afin de cartographier l'existant, et ce diagnostic nous aidera à cerner les politiques publiques prioritaires et définir les plans d'actions à mettre en œuvre.

Je voudrais conclure sur ce proverbe : "Seul on peut aller plus vite mais ensemble, on peut aller plus loin !".

Jean-Jacques Carletto //



Vice-président à la COR où j'ai reçu délégation en matière d'urbanisme et de mutualisation des services, je siège également au Bureau du Syndicat Mixte Beaujolais, qui rassemble les 5 intercommunalités du Pays Beaujolais (soit 132 communes et plus de 210 000 habitants) sur les thèmes de l'aménagement du territoire, du développement local, de la gouvernance et des expériences innovantes.

Dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et plus généralement de la gestion de l'espace, l'implication des communautés de communes est croissante. Les champs de l'aménagement et de l'urbanisme ne peuvent plus s'appuyer sur la seule échelle communale, l'échelle communautaire étant de plus en plus perçue comme pertinente pour réaliser une politique d'urbanisme cohérente et opérationnelle.

Au cours de ce mandat, nous devons donc travailler, ensemble, sur le territoire, à déterminer un plan ambitieux, qui prenne en compte et rende cohérents les différents documents d'urbanisme (SCoT, schémas de secteur ou référence, documents communaux, etc.).

Nous réfléchissons sur l'urbanisme opérationnel pour lequel l'échelon communautaire peut apporter beaucoup aux communes en termes d'accompagnement, de conduite d'opérations, de recherche de bonnes pratiques, de gestion de services en commun, d'ingénierie, etc. A ce titre, nous avons déjà mis en place, début septembre, l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En résumé, il nous faudra construire un projet qui conforte la COR dans son rôle d'organisation de l'aménagement et de l'urbanisme. Bien sûr, toutes ces réflexions seront à travailler avec la commission habitat et urbanisme, présidée par Bernard Rossier, avec les Maires, notamment lors des conférences, et plus généralement avec l'ensemble des élus.

## Développement durable et gestion des fonds européens



5<sup>ème</sup> vice-président  
**Jean-Pierre Goudard**  
Maire de Grandris



## Devenir un éco-territoire

La COR est engagée à travers ce que l'on nomme un Plan Climat aux objectifs "3x20" :

- 20 % de réduction de sa consommation énergétique
- 20% de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et au développement de 20% de ses énergies renouvelables.

Votre territoire est par ailleurs ce que l'on appelle un TEPOS : Territoire à Energie Positive. Ces territoires œuvrent pour atteindre à l'horizon 2050 une diminution de la consommation énergétique, soutenue par la production d'énergies renouvelables issues de ressources naturelles locales

### Le programme LEADER\* : un soutien de l'Union européenne aux territoires ruraux

Les actions mises en œuvre en faveur du développement durable sont liées à des financements de l'Union Européenne, en particulier à travers le programme LEADER. Entre 2008 et 2014, il a permis la réalisation de travaux tels que la Restructuration BBC\* et HQE\* de l'Hôpital de Grandris, le Pôle Petite Enfance d'AMPLEPUS, les chaufferies bois et les réseaux de chaleur du Beaujolais Vert, la Maison des Forestiers et du Bois au Col de Crie, le Point de vente collectif des producteurs locaux à Tarare...



\* LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale  
BBC : Bâtiment Basse Consommation  
HQE : Haute Qualité Environnementale

### Rénover, isoler et conseiller les habitants

Une attention toute particulière à la question de l'énergie est portée sur notre territoire. Rénovation énergétique, énergie renouvelables, Plan Climat...

A l'image de ce qui a été développé sur le territoire avec le programme Isole ToIT mettant en œuvre différentes opérations liées à l'isolation des bâtiments et un guichet unique pour répondre à toutes les demandes des habitants en la matière, la COR travaille à la mise en place d'un "guichet unique" de la rénovation énergétique. Avec cet outil, il s'agit de pouvoir vous accompagner individuellement dans tous vos travaux de rénovation : aide aux demandes de subventions, conseils techniques en matière de rénovation, formation des artisans....

### Les villages d'accueil

Sur la COR 19 villages sont labélisés "Villages d'accueil". Cette démarche a pour but de soutenir l'économie locale par l'installation d'entrepreneurs, d'artisans, de commerçants... et de leurs familles.

Les villages d'accueil sur le territoire de la COR : Ancy, Chambost-Allières, Cublize, Dième, Grandris, Joux, La Chapelle de Mardore, Lamure-sur-Azergues, Les Olmes, Les Sauvages, Poule les Echarmeaux, Saint-Appolinaire, Saint-Clément sous Valsonne, Saint-Just d'Avray, Saint-Romain de Popey, Saint-Vincent de Reins, Ranchal, Ronno, Valsonne.



Le développement durable inclus trois dimensions : sociale, environnementale et économique.

Si le président de la COR, Monsieur Michel Mercier, a créé cette délégation, c'est qu'il est convaincu de l'intérêt de ce thème. Car le développement durable c'est d'abord une affaire de conviction mais c'est aussi et surtout une affaire de pragmatisme.

Le pragmatisme en interne dans le fonctionnement de la COR avec la création d'un service dédié au développement durable. C'est aussi un thème transversal qui irrigue tous les services dans leur façon de fonctionner : acheter durable, construire durable, se déplacer durable, etc...

Le pragmatisme en externe avec une vraie politique orientée sur la réponse systématique à tous les projets qui concernent le développement durable et la biodiversité ainsi que la recherche de partenaires publiques ou privés pour financer nos projets.

Vous le savez, l'argent public se fait de plus en plus rare et les dotations de l'état envers les collectivités locales ne vont cesser de baisser. Il faudra trouver des financements via des appels à projet qui seront, eux, de plus en plus nombreux. Il faudra être toujours prêts à répondre. C'est donc un vrai pan de l'économie que j'anime avec des objectifs ambitieux à moyen et à long terme.

Nous sommes engagés dans des programmes régionaux, nationaux et européens. Pour notre territoire, la conduite de ces programmes poursuit les mêmes objectifs principaux : générer de l'activité économique, créer de l'emploi, améliorer la façon de nous déplacer, tendre vers une autonomie énergétique tout en préservant notre environnement.

Parmi tous ces programmes, le programme européen Leader\* se distingue par le financement d'expérimentations. La COR devient donc, grâce à des fonds Européens, un territoire d'expérience, un laboratoire pour tester les techniques de demain.

Le 31 octobre, notre candidature a été déposée pour le prochain programme Leader 2014-2020 avec, à la clé, une enveloppe de subventions allouée au territoire. Chers lecteurs, nous vous informerons du résultat dans une prochaine édition de ce magazine "36". Bonne fin d'année à toutes et à tous.

Jean-Pierre Goudard //



## Culture, Politique de la ville, Jeunesse

6<sup>ème</sup> vice présidente  
**Annick Guinot**  
Maire de Les Sauvages



## Des délégations transversales

### La politique de la ville : extension des actions sur la COR

Initiée il y a plus de trente ans, cette politique d'Etat a pour but de lutter contre les phénomènes d'exclusion, de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires. Pour l'instant, seule Tarare compte des quartiers classés prioritaires. La COR a choisi d'étendre les actions à 7 communes du territoire Amplepuis, Cours-la-Ville, Thizy-les-Bourgs, Grandris, Lamure-sur-Azergues, Pontcharra-sur-Turdine et Tarare.



*Cette responsabilité de vice-président représente un vrai challenge dans la mesure où j'assume deux délégations jeunesse/culture et la politique de la ville.*

*Jusqu'à présent la politique de la ville ne concernait que la ville de Tarare, un nouveau contrat de ville va être signé en décembre 2014 et sera élargi à tout le nouveau territoire et plus particulièrement aux communes d'Amplepuis, Cours-la-Ville, Thizy-les-Bourgs, Grandris, Lamure-sur-Azergues et Pontcharra et bien sur Tarare.*

*Je travaille actuellement avec la collaboration d'un agent de la COR, d'un agent de la ville de Tarare, le cabinet d'étude ARGOS et les élus des communes concernées sur un diagnostic de territoire pour repérer les besoins et se fixer des actions d'interventions.*

*Il ressort souvent un besoin plus particulier dans la prévention de la délinquance mais d'autres actions sont à l'étude. La politique de la ville est un sujet qui n'était jamais abordé dans les petites communes. La signature d'un contrat de ville est très importante puisque les actions peuvent se retrouver dans d'autres compétences de la COR : la rénovation urbaine, la santé, le développement économique...des enveloppes financières pourront nous être allouées pour nous permettre de servir*

### Les six domaines d'intervention de la politique de la ville :

- Rénovation urbaine – ensemble des actions d'amélioration du cadre de vie, des logements, etc
- Sécurité et prévention de la délinquance,
- Développement social et culturel,
- Emploi et revitalisation économique,
- "Santé" avec pour objectif d'améliorer l'accès au système de santé en s'appuyant sur l'hôpital public (Atelier Santé Ville),
- Réussite éducative des enfants âgés entre 2 et 16 ans, voire 18 ans.

*au mieux la population et leur apporter du service inexistant jusqu'à maintenant.*

*C'est très vaste, mais passionnant et cette délégation demande un gros investissement pour sa mise en place.*

*Concernant la culture et la jeunesse, c'est une délégation qui vient en complémentarité de ma délégation politique de la ville. Puisque certaines actions vont concerner la culture et la jeunesse. C'est une compétence qui demande beaucoup de réflexion sur la teneur qu'on veut lui donner et sur les axes que la COR décidera de suivre quant à ses actions culturelles et le budget qui lui sera alloué. Il y a une volonté de la gouvernance de la COR d'apporter une offre culturelle sur le territoire et plus particulièrement à la jeunesse. Plusieurs projets culturels sont déjà à l'étude. Je rencontre régulièrement des acteurs de la vie culturelle dans tous les domaines mais nous ne pouvons pas travailler avec chacun et apporter satisfaction à tous. Chacun à un projet intéressant dans des domaines culturels variés. Je suis aussi à l'écoute des communes, mais il faut bien entendre que chaque commune doit continuer à apporter son offre culturelle municipale ou associative et que la compétence culture de la COR viendra en complémentarité.*

### Une culture accessible sur l'ensemble du territoire

La COR élabore une offre culturelle plus étendue avec des cafés en fête, des projets en direction des jeunes, du soutien à des manifestations de grande envergure, aux écoles de musique.

Elle apporte son soutien aux 2 musées de France du territoire pour la mise en place d'exposition et aux différents partenaires culturels du territoire : HVA culture, Centre Culturel Associatif Beaujolais, TNT festival...

### Faire des propositions à la jeunesse

La question de la jeunesse est présente dans tous les volets de la politique de la ville. Des projets comme la création d'emploi de médiateurs / éducateurs de rue dans plusieurs communes sont à l'étude. Elle tient également une place essentielle dans la culture car de nombreuses actions seront menées pour les jeunes et ainsi favoriser pour l'ouverture vers toutes les formes de cultures (musicale, cinématographique, arts contemporains, danse, chants...). Des événements sont déjà organisés en direction des 4-11 ans et des 12-16 ans sur le site du Lac des Sapins.

*Je suis élue depuis quelques mois, mais déjà beaucoup de travail a été entrepris avec une vraie volonté d'investissement dans mes deux délégations. Je suis une élue de terrain et je suis à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent discuter culture, jeunesse et politique de la ville. D'ailleurs, avec Josée Perrussel-Batiste qui a la charge de la délégation service à la personne nous faisons le tour de toutes les mairies du territoire de la COR pour être plus proche et connaître mieux les besoins de nos collègues maires. Je remercie également le personnel de la COR avec lequel je travaille, il m'apporte un véritable soutien de par leurs connaissances et leurs qualifications.*

*Annick Guinot*

## Patrimoine communautaire Travaux sur les bâtiments



7<sup>ème</sup> vice-président  
**Pierre Gueydon**  
Maire de Saint-Jean La Bussière



## Entretenir des équipements variés

A sa mise en place, la COR a hérité du patrimoine des 3 anciennes Communautés de Communes. Le service Patrimoine de la COR est chargé de la gestion technique de la plupart de ces équipements, sauf ceux relevant de l'assainissement et Aquaval. Il s'occupe également de la gestion des espaces verts de la COR, tant ceux des zones d'activités que les abords des divers bâtiments et ceux du lac des Sapins.

Il assure aussi en régie le petit entretien au quotidien des locaux administratifs et les petits dépannages, les interventions plus importantes ou de haute technicité étant confiées à des prestataires privés.

Les techniciens traitent également les problèmes de dégâts ou désordres survenus sur les biens de la collectivité et qui relèvent des assurances, ou suivent le parfait achèvement des travaux. Le suivi des consommations énergétiques, celui de l'entretien de la flotte de véhicules font aussi partie de ses missions.

### Propriétés de la COR

- Structures administratives de bureaux du siège de Tarare et des antennes de Cublize et de Lamure-sur-Azergues.
- Equipements sportifs et ludiques, tels le centre nautique Aquaval à Tarare, la gestion du Lac des Sapins et tout ce qui gravite autour (baignade biologique, accueil de groupes, camping, manège d'équitation,...)
- Patrimoine économique : les zones d'activités, les ateliers-relais, les 2 pépinières et hôtels d'entreprises de Tarare et Thizy-les-Bourgs, l'abattoir de Saint-Romain de Popey, divers terrains et bâtiments.
- Equipements et bâtiments techniques déchets et assainissement, y compris l'ancienne usine d'incinération des déchets ménagers de Saint-Forgeux. Cela comprend les anciennes décharges, les déchèteries, les stations d'épuration et postes de refoulement.
- Aire d'accueil des Gens du Voyage située à Saint-Marcel l'Eclairé.

### Les principaux projets et chantiers 2014

- Désamiantage et déconstruction du site industriel Vallier à Pont-Trambouze.
- Aménagement d'un local pour un audioprothésiste à la maison médicale de Lamure-sur-Azergues.
- Aménagement du Point de Vente Collectif "Coin de fermes" à Tarare.
- Construction de l'hôtel d'entreprises à Thizy-les-Bourgs.
- Adaptation des locaux du siège à Tarare pour l'arrivée de la COR au 1<sup>er</sup> janvier.
- Mise au point du projet de réaménagement du siège avec création de bureaux supplémentaires pour accueillir les agents encore installés sur les différents sites.
- Préparation des travaux de rénovation des portes des frigos à l'abattoir.
- Participation aux études techniques sur des bâtiments ou zones d'activités économiques, et mise en place de signalétique.
- Aménagement d'une plateforme artisanale sur la zone du Cantubas.
- Aménagement de la Zone d'Activités de Rebé à Amplepuis.
- Etudes et projet de démantèlement de l'usine d'incinération de Saint-Forgeux.



*L'héritage des trois anciennes communautés de communes en matière de patrimoine immobilier est conséquent. Certains équipements sont rattachés à la délégation de mes collègues vice-présidents compte-tenu de leur portée économique, touristique ou en lien avec la gestion des déchets ou de l'assainissement...*

*J'ai pour ma part la charge les bâtiments administratifs, l'aire d'accueil des gens du voyage, les abords de la gare d'Amplepuis ou encore l'abattoir de Saint-Romain de Popey. Le président souhaite d'ailleurs engager une restructuration de ces équipements.*

*En ce qui concerne le domaine administratif nous envisageons l'acquisition du site de l'actuel hôpital de Tarare afin d'y regrouper l'ensemble des services administratifs de la COR à l'horizon 2017.*

*Dans l'immédiat nous avons engagé la restructuration de nos locaux de la rue de la Venne à Tarare pour y regrouper la majeure partie des services hormis le développement durable présent sur l'antenne de Lamure-sur-Azergues et le Tourisme à Cublize. Il nous faudra également regrouper sur un seul site l'ensemble de nos volumineuses archives.*

*Pierre Gueydon*





## Tourisme, Lac des Sapins

8<sup>ème</sup> vice-président  
**Gérard Mourey**  
Maire de Meaux la Montagne



Avec la création de la communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien, il était indispensable de regrouper les trois offices du tourisme (ceux du Pays de Tarare, du Lac des Sapins et de la Haute Vallée d'Azergues) afin, il est vrai, de réaliser des économies, mais aussi sachant que mutualiser les services et regrouper les compétences de chacun devrait permettre d'entreprendre des actions plus dynamiques pour tout notre territoire. Les bénévoles ne seront pas oubliés dans cette nouvelle organisation, car nous savons bien que ce sont eux qui, par leurs actions sur le terrain, ont fait de notre territoire une destination en Beaujolais Vert. Ils seront consultés lors de nos prises de décision chaque fois que cela sera nécessaire et associés, bien entendu, à tout ce que nous entreprendrons.

Le tourisme est un atout pour notre région et pour le milieu rural. Ainsi, le Lac des Sapins, avec de surcroît sa baignade biologique, doit être un aimant, une plaque tournante pour attirer et ensuite diriger vers l'ensemble du territoire les touristes français et étrangers.

Profitez de cette union qui nous rend plus fort et espérons-le, plus performants, plus créatif pour faire de notre territoire une vitrine, le rendre plus agréable donc plus attractif pour les touristes mais aussi pour de nouveaux habitants et pourquoi pas d'éventuels investisseurs.

Je m'efforcerai de mettre tout en œuvre pour que l'ensemble du territoire soit valorisé de la même manière et pour que chaque acteur du tourisme puisse s'affirmer mais aussi s'épanouir au sein de notre nouvelle communauté de communes ; c'est ensemble que nous façonnerons notre identité touristique.

*Gérard Mourey* //

## Un levier de développement pour le territoire

Des dizaines de millions de touristes, plus de 900 000 emplois, le tourisme est aujourd'hui une activité majeure de l'économie française. A proximité immédiate de grandes métropoles urbaines, bénéficiant de paysages agréables et de l'un des principaux lieux touristiques de Rhône-Alpes avec le Lac des Sapins, la COR a aujourd'hui une belle carte à jouer dans ce domaine.

### Un schéma d'actions

La COR s'appuiera sur un schéma de développement touristique. Il prévoit différentes actions de développement touristiques : manifestations, produits de randonnées... ainsi que des instruments pour mesurer les retombées de l'activité touristique sur le territoire.

L'une des premières actions de ce nouveau cadre sera la mise en place d'un office de tourisme à l'échelle de l'ensemble du territoire en lieu et place des 3 structures existantes. Moderne et professionnel, il remplira de nouvelles missions et s'appuiera notamment sur les derniers développements liés au numérique

Ainsi, développer le tourisme sur le territoire, et donc accroître la richesse du territoire, est une des principales vocation de la COR.

Ce développement prend forme à travers plusieurs missions.

- La gestion directe du site du Lac des Sapins et de ses équipements ;
- La mise en place d'une taxe de séjour uniformisée et généralisée sur l'ensemble du territoire ;
- L'extension du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée mise en place par le Conseil Général du Rhône et qui permettra d'offrir en 2015 près de 1 000 km de sentiers balisés à tous les randonneurs ;
- L'appui aux porteurs de projets, privés et publics, qui souhaitent s'implanter et développer leur activité sur le territoire ;

### Créer une identité touristique

Notre territoire doit pouvoir s'appuyer sur ses atouts et ses potentiels pour séduire encore plus. Il doit irriguer les centaines de milliers de visiteurs du Lac des Sapins vers l'ensemble de notre territoire, vers nos communes, nos hébergeurs, nos commerces. Il doit se distinguer et imaginer, afin que le Beaujolais Vert devienne une destination touristique identifiable et reconnue.

## Centre nautique et équipements sportifs, Services à la population



9<sup>ème</sup> vice-présidente  
**Josée Perrussel-Batiste**  
1<sup>ère</sup> adjointe à Tarare

## Offrir un cadre de vie agréable



### Le centre nautique AQUAVAL

Un seul équipement est reconnu d'intérêt communautaire, c'est le centre nautique Aquaval. La COR est gestionnaire de cet équipement, ce qui implique l'aménagement, l'entretien, la gestion administrative et financière. Le centre propose quatre espaces : nautique, forme, détente et plein air.

Un groupe de travail composé d'élus et des associations utilisatrices a été créé pour travailler sur des propositions de développement et d'améliorations de la structure. Les premières missions seront de travailler sur les tarifs et les animations. Une enquête de satisfaction a été lancée au sein de l'établissement en direction des usagers des quatre espaces. Dans un second temps des affiches ont été distribuées sur l'ensemble du territoire de la COR pour inviter les habitants à donner leur avis sur l'équipement et connaître leurs attentes.

### La COR assure la natation scolaire pour les écoles du territoire

La COR a également pris en charge la compétence apprentissage de la natation scolaire pour les élèves du cycle 2 des écoles primaires, publiques et privées, dans la limite de 10 séances annuelles par classe, incluant les frais de transports. Les élèves sont dirigés vers le centre nautique Aquaval et vers la piscine communale de Cours-La-Ville.

### Services à la population : une réponse aux habitants

On désigne par Services à la population l'ensemble des actions mises en place dans le but de faciliter la vie quotidienne des habitants, enfants, jeunes, familles, seniors, dans le prolongement de la politique de la ville. Ces actions sont à développer dans les zones non impactées par la politique de la ville, le contrat de ville et le contrat enfance jeunesse.

En matière d'action sociale, la COR soutient déjà le fonctionnement de l'Association Vivre en Haut Beaujolais dans le cadre du Relais d'Assistantes Maternelles et va participer à la mise en réseau des structures d'accueil de petite enfance, afin de répondre au mieux aux attentes de la population.

Depuis mai 2014, un travail lancé sur l'ensemble des 36 communes du territoire de la COR a permis d'élaborer un état des lieux de l'action sociale, dans le but d'identifier les besoins spécifiques à chaque secteur géographique et de préparer un projet cohérent.

Un partenariat est à envisager avec les structures locales existantes (MDR, CAF, CCAS, Centres sociaux...) et les associations locales, pour soutenir ou mettre en place des actions ou animations en direction de la population du territoire, au profit de tous, individus ou familles, enfance, jeunesse, seniors.

Ce travail devrait permettre à la COR de pouvoir se positionner au plus près des attentes des habitants, dans un souci de revitalisation et de dynamique du territoire.



La Communauté de Communes œuvre pour l'attractivité du territoire.

Pour ce faire, elle entend contribuer à vous offrir un cadre de vie plaisant et dynamique.

Dans cette optique, nous souhaitons développer des actions pour rompre l'isolement et faciliter la vie quotidienne des habitants.

Au sein du bureau exécutif, avec le Président et mes collègues Vice-Présidents, nous souhaitons particulièrement veiller à harmoniser l'offre de services et l'animation des équipements dont la COR a la charge.

Dans un contexte général de précarité des situations sociales, professionnelles, ou familiales, les habitants sont en attente d'une qualité de vie, d'un environnement chaleureux et convivial, à l'écart des zones urbaines.

C'est en agissant pour étendre l'action sociale et diversifier la vie associative, que l'on contribuera à rendre nos communes attractives, par un nouveau souffle sur la vie locale, en accompagnant les seniors (activités, animations, semaine bleue), les familles (garde des enfants, aide aux devoirs, temps périscolaire), et la jeunesse (activités de sport et loisirs, coup de pouce étudiant, chantiers jeunes).

*Josée Perrussel-Batiste* //





10<sup>ème</sup> vice-président  
**Patrick Auray**  
Conseiller municipal  
à Thizy-les-Bourgs



## Un programme local de l'habitat pour les 36 communes

La Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien est compétente en matière de Politique du logement social d'intérêt communautaire. Cette compétence optionnelle se retrouvait déjà dans les statuts des 3 Communautés de Communes, et se traduisait par la mise en place de programmes locaux de l'habitat.

Des subventions pour la rénovation des logements anciens, engagées avant la création de la COR, sont actuellement en cours sur le territoire. Une harmonisation de ces dispositifs est à l'étude avec pour objectif de lancer une nouvelle opération d'aide à la rénovation (opération PIG) et d'approuver un nouveau PLH au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Le programme local de l'habitat (PLH) est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. C'est le document de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Avec la loi du 13 juillet 2006 d'Engagement national pour le logement (dit loi ENL) puis la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (dit loi MOLLE), un PLH doit obligatoirement être élaboré dans toutes les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de la COR qui compte plus de 50 000 habitants.



11<sup>ème</sup> vice-président  
**Dominique Despras**  
Maire de Claveisolles

## Communication : un pivot pour la collectivité et les services

### Etre en contact simplement Une histoire d'outils

La communication c'est avant tout une question de lien : lien avec les élus des 36 communes de la COR, lien avec les 50 162 habitants, lien avec les partenaires : collectivités, entreprises, associations... et il s'agit bien de consolider ce lien. La communication est "au service des services" et au service de l'institution. Elle est une goutte d'huile et non un grain de sable qui enrayerait la mécanique collective.

La communication se matérialise à travers différents outils. Avec la fusion des trois anciennes communautés de communes, ces outils ont dû s'uniformiser et évoluer. Ce magazine "n° 1" en est l'illustration la plus probante. Un peu à part, il incarne cette jonction opérée depuis le début de l'année. Deux magazines seront édités par an et progresseront au rythme des actions engagées par la collectivité.



Le site internet : [www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr) est quant à lui une "carte de visite" pour la Communauté de Communes, il s'agit d'une présentation institutionnelle, passerelle entre le fonctionnement politique et technique.

La COR réalisera pour début 2015 un guide pratique des services et des équipements.

Enfin en fonction des différents besoins des services des outils de communication seront réalisés : affiches pour annoncer des événements, brochures d'information sur les déchets, les équipements, sur le développement économique...



*La communication est une révolution pour nos collectivités, elle draine avec elle ses bons et mauvais côtés. Ce n'est pas pour autant que nous devons en avoir peur mais bien au contraire, elle doit être la pierre angulaire de la stratégie développée par la COR dans les domaines économique, social et environnemental. La communication doit nous aider à construire plus vite et vulgariser nos actions. Malgré toutes ces évolutions, nous devons garder de la proximité et je reste à votre écoute. L'accueil bien souvent, c'est avoir envie que le monde change, sans changer nous-même. Alors changeons ensemble car la force de notre territoire réside dans ses individus. Grâce à nous tous, nous construirons un territoire fort, innovant et tourné vers l'avenir.*

*Deux mots sur l'agriculture et les circuits courts qui me passionnent. Je suis persuadé que l'agriculture est une grande force économique présente sur les territoires. Sa diversité de production, des dimensions d'exploitation, ses modes de commercialisation sont autant de gages d'avenir. C'est pour cela que nous essayerons d'être au côté des agriculteurs pour les aider à être pro actif dans un contexte économique mondialisé que l'on ne peut ignorer. Tout en essayant d'épandre du terreau pour que l'agriculture soit reconnue à sa juste valeur et pour cela promouvoir les rencontres citoyens agriculteurs.*

*Dominique Despras* //

## Circuits courts : appuyer l'activité économique locale

L'agriculture représente sur le territoire de la COR plus de 560 exploitations et 764 Equivalents Temps Pleins pour les emplois directs. Une partie de ces exploitations se structure et se développe autour des circuits courts. Cela représente donc un réel enjeu pour le territoire.

Engagée dans une véritable politique de soutien des circuits courts agricoles locaux la COR souhaite poursuivre et renforcer son engagement par le développement de nouveaux lieux et modes de commercialisation de produits agricoles locaux, à l'image du Point de Vente des producteurs "Coin de fermes" qui s'est installé cette année à l'entrée de Tarare.

La COR aspire à conforter l'activité économique générée par l'agriculture tant par l'accompagnement au développement de certaines filières, que par l'appui dans la mutualisation d'investissements entre exploitants.



*Patrick Auray* //





Informatique, S.I.G,  
Économie Numérique

12<sup>ème</sup> vice-président  
**Guy Hofstetter**  
Maire de Joux

## Missions du service

Le service informatique est chargé de la définition et de la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication nécessaires au fonctionnement des services de la COR.

Il coordonne le réseau de la communauté de communes avec le développement, l'administration, l'assistance et la maintenance du réseau informatique du siège et de ses annexes (Antenne de Cublize, Antenne de Lamure-sur-Azergues, bâtiments liés à la gestion des ordures ménagères, Pépinières d'entreprises, Aquaval, Offices de Tourisme). Il a également en charge la gestion des infrastructures informatiques du lac des sapins (HotSpot WIFI) et la gestion du réseau de l'automatisation des péages du lac des sapins

Il assure la mutualisation du service avec différentes communes de la COR. Actuellement les communes adhérentes sont Thizy-les-Bourgs, Thel, Ranchal, Meaux-la-montagne, Cublize, Saint-Vincent de Reins, Saint-Jean-la-Bussière, Ronno, Saint-Just d'Avray, Dième et Saint-Forgeux. Elle leur garantit davantage de sécurité et de continuité de services, de maintenir et d'améliorer la qualité de service aux utilisateurs et de partager des ressources variées (techniques, logicielles, accès Internet, sauvegardes, postes de travail).

La COR vient de prendre la compétence "informatisation des écoles primaires" et à ce titre pour répondre aux besoins des écoles une enveloppe est attribuée en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans l'école sous la responsabilité du directeur et de la mairie (pour les écoles publiques). Cette enveloppe est scindée en 2 parties, une pour réaliser les acquisitions (achats de matériels informatiques et multimédia, logiciels) et une pour la maintenance (que ce soit curative ou préventive). Il est proposé également le service de l'animatrice multimédia de la Cyberbase pour les formations au B2i pour les enfants.

Actuellement ce sont 66 écoles qui sont concernées par ce dispositif.

Le système d'information géographique permet aux communes et aux services de la COR d'avoir accès au cadastre, aux documents d'urbanisme numérisés et aux données propres à chaque compétence de la COR (développement économique, voirie, gestion des déchets, tourisme...). C'est un outil de gestion et d'aide à la décision regroupant différentes fonctions (données géographiques, cartographie, conception de bases de données, formation aux utilisateurs et développement informatique d'outils).



Cette délégation va nous permettre dans un premier temps de mettre au même niveau d'équipement et de service toutes les équipes issues des trois anciennes communautés. L'expérience acquise par la Communauté d'Amplepuis Thizy, peut être capitalisée. Devant l'accroissement des besoins ainsi que pour pallier la fragilité de certains points du réseau (débit, sécurisation de l'énergie, et sûreté du système), le service informatique a d'ores et déjà engagé une migration des données et des applications vers des data center, les fameux "clouds". Déchargé des tâches techniques quotidiennes, le personnel du service informatique, sans augmentation d'effectif, peut se recentrer sur les activités à valeur ajoutées plus stratégiques.

Parallèlement afin d'anticiper les choix stratégiques mais délicats dans ce monde de l'informatique en perpétuelle évolution, la COR prévoit de s'entourer des conseils d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce qui lui permettra à partir d'un audit de l'existant et des besoins des utilisateurs de s'orienter sereinement vers l'avenir.

D'autre part étant donné la multitude de sites administratifs de la COR avec des personnels et des élus parfois éloignés, nous prévoyons de mettre en place rapidement des outils permettant du travail collaboratif à distance, tel que les téléconférences via internet, "Share point", et pourquoi pas du télétravail. L'informatique permet aussi de faire du développement durable en limitant les déplacements.

L'informatique peut aussi répondre à des problématiques très matérielles, nous souhaiterions tester le paiement sans contact qui pourrait fluidifier la sortie des parkings du lac de Cublize les jours de grande affluence.

Avec le service, je travaillerai en coopération avec Bruno PEYLACHON, sur le développement de l'économie dans les domaines du numérique et du e-commerce.

La première action d'envergure menée dans le cadre de cette délégation est la généralisation de la compétence de l'informatisation des écoles primaires, marquant ainsi la volonté politique de la COR de donner toutes les chances à nos enfants, les futures forces vives de l'avenir notre territoire.

Guy Hofstetter //



Voirie



13<sup>ème</sup> vice-président  
**Denis Longin**  
Maire de Ranchal

## Définition du réseau de la voirie communautaire

Avant la fusion, seul le Pays de Tarare avait défini un réseau de voirie communautaire, pour les deux autres collectivités, la compétence s'exerçait sur la quasi-totalité de la voirie communale et rurale. La création de la COR a nécessité un vaste recueil des données auprès des communes fin 2013, et de définition d'un nouveau mode de fonctionnement.

Le réseau de voies communautaires répond à un certain nombre de critères : desserte des activités économiques, des lieux et établissements publics, des équipements publics tels que les stations d'épuration, réservoirs d'eau..., ainsi que les voies principales des communes desservant plusieurs hameaux, ou reliant d'autres routes et les communes voisines. Cela a conduit à remettre en place des voies communales sous la seule autorité des communes, hors du domaine de la COR, en tenant compte des spécificités propres à chaque commune.

Ce travail est matérialisé dans le SIG (Système d'Informations Géographiques) de la COR sous forme de cartes et de listes détaillées des voies. Ces documents sont consultables par les mairies.

### Qui fait quoi en matière de voirie ?

La COR assume la responsabilité et la charge financière de l'entretien préventif de ce réseau de voies, c'est-à-dire les réfections de chaussées en enduits ou tapis d'enrobés, l'assainissement pluvial, les murs de soutènement et les ouvrages hydrauliques (ponts et canalisations), ainsi que les réparations ponctuelles au "Point à Temps" (petites pièces de bitume). L'entretien courant et quotidien de ces routes est délégué aux communes via des conventions.

Les communes continueront à assurer entre autres le curage des fossés, l'élagage des talus, le déneigement, la signalisation, pour le compte de la COR, en recevant en retour une compensation financière annuelle. Ce montant sera adapté à la configuration géographique des communes, en particulier leur altitude.

Cette nouvelle organisation sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les travaux de l'année 2014 s'étant déroulés selon les modalités des anciennes Communautés de Communes.

### Repères

Le linéaire de voirie communautaire est de 764 km.



Chargé par le Président Michel Mercier de la fonction de Vice Président délégué à la voirie, c'est avec plaisir que j'ai accepté ce rôle que j'exerçais déjà dans la mandature précédente sur le territoire d'Amplepuis Thizy.

Grâce au travail volontaire mené par les 3 anciennes communautés nous disposons aujourd'hui sur l'ensemble du territoire d'un réseau de voiries en très bon état, qu'il conviendra de maintenir par des travaux réguliers en s'assurant du bon entretien de nos rues, chemins et routes.

La voirie fait partie de ces compétences qui touchent tous nos habitants, qu'ils habitent en centre ville comme dans un hameau isolé. La bonne gestion de ce patrimoine est indispensable pour les déplacements quotidiens vers les lieux de travail, les établissements scolaires, les commerces, les loisirs, etc... Mais aussi pour assurer les livraisons, les secours, l'activité économique et tant d'autres sujets. Du point de vue de l'attractivité du territoire, le bon état de

la voirie est aussi un atout indispensable tant pour nos habitants et nos entreprises que pour nos visiteurs et touristes.

Nous avons la particularité d'avoir des voies très différentes qui nécessitent des interventions adaptées. On ne traite pas de la même façon les boulevards du centre ville de Tarare ayant un flux de plusieurs milliers de véhicules par jour qu'un chemin desservant une station d'épuration. Dans nos compétences figurent également les pistes forestières, elles aussi sont gérées de façon adaptée aux tonnages et aux usages des engins les empruntant ou bien les voies de dessertes des zones d'activités qui peuvent recevoir des flux de poids lourds conséquents.

La voirie c'est également près de 2,5 millions d'euros de budget, somme qui permet à des entreprises locales d'employer du personnel local, donc également une activité économique importante pour des dizaines de salariés de nos communes.

En résumé une compétence simple dans son énoncé mais impactant chaque habitant, très diverse dans ses usages, répartie sur toutes les communes de la COR qui au sein de la commission voirie présidée par Guy Joyet sont toutes représentées et œuvrent, en compagnie de nos collaborateurs, pour que notre réseau ne cesse de s'améliorer !

Et en conclusion plus personnelle, permettez-moi d'ajouter que le fait d'intervenir sur l'ensemble de nos 36 communes et parfois dans des endroits peu passagers permet aussi de prendre conscience de tous les atouts de notre territoire, qu'ils soient économiques, touristiques, paysagers, agricoles ou forestiers. Je ne peux que vous encourager à utiliser nos voies pour découvrir toutes ces richesses qui, même si vous connaissez bien notre région, ne manqueront pas de vous surprendre et, je le pense, de vous ravir.

Denis Longin //



14<sup>ème</sup> vice-présidente  
**Sylvie Martinez**  
Maire de Saint-Clément-  
sous-Valsonne

## Commerce et Artisanat



### Valorisons notre économie de proximité !

Le commerce de proximité participe à l'attractivité du territoire en offrant un cadre de vie de qualité, un service et des emplois aux habitants du territoire.

Le tissu commercial et artisanal de la COR, c'est 1040 entreprises artisanales et 1873 commerces. C'est donc, au-delà de son rôle social et de services, un véritable **moteur de développement économique**. C'est en ce sens que la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien veut agir en faveur de l'économie de proximité.

#### Valoriser le commerce de proximité

La Communauté de Communes œuvre pour la promotion du commerce et de l'artisanat local, aux côtés des associations de commerçants et d'artisans du territoire : Shopping Actif sur le Pays de Tarare, J'aime Mes Boutiques pour les villes d'Amplepuis, Cours-la-Ville et Thizy-les-Bourgs.

Ainsi, la COR soutient les programmes d'animations des associations, et lancera prochainement des campagnes de communication pour valoriser le commerce et l'artisanat de proximité.



#### Accompagner l'implantation de nouvelles entreprises

Pour la Communauté de Communes, la priorité est de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Pour accompagner les porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer, la COR met en place une pépinière entièrement dédiée au commerce de proximité. A la différence d'une pépinière "classique", la **pépinière commerce** utilise les locaux laissés vacants dans les centres bourgs pour y installer de nouveaux commerces. Les personnes implantées bénéficieront d'un loyer modéré progressif et d'un accompagnement post-crédation. Une vraie opportunité pour les futurs entrepreneurs de créer un commerce en toute sécurité.

Depuis 2011, la Communauté de Communes a également mis en place une **bourse aux locaux vacants**, qui met en relation les porteurs de projets avec les offres en locaux sur le territoire. Les propriétaires de locaux commerciaux et artisanaux à vendre ou à louer peuvent contacter la COR pour signaler leur bien.

#### Maintenir le commerce dans les villages

Pour une approche globale du commerce, la COR veut promouvoir un développement équilibré sur l'ensemble du territoire.

Si l'objectif est de conserver des pôles commerciaux forts, pour assurer l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles populations, l'enjeu du territoire réside également dans le maintien d'un service de proximité dans les communes rurales.

La Communauté de Communes fait partie du "pôle ressource" créé pour le maintien du dernier commerce en milieu rural. Ce pôle regroupe différents partenaires publics et privés qui mobilisent ensemble leurs compétences pour accompagner les communes dans le maintien de leur dernier commerce : assistance juridique et réglementaire, aide au recrutement.

« Cette délégation représente une volonté forte de la collectivité de s'engager aux côtés des commerçants et artisans, pour développer l'économie de proximité. J'ai ainsi la tâche d'initier et de favoriser un nouvel élan pour le commerce local, et de créer une dynamique créatrice d'attractivité et d'emplois. Le commerce et l'artisanat représentent une richesse économique, et un réel atout pour notre territoire, qu'il s'agit de valoriser. Je serai notamment vigilante, et pragmatique, afin qu'aucun porteur de projet ne reste sans solution et que nos efforts permettent l'implantation de nouveaux commerçants et artisans et assurent l'essor de notre territoire.

Je suis aussi garante de l'équilibre entre rural et urbain, afin de préserver un cadre de vie de qualité, tout en bénéficiant d'une offre commerciale adaptée aux nouveaux modes de consommations. Il s'agit d'éviter au maximum l'évasion commerciale. Je veillerai ainsi à un maillage harmonieux des commerces et des services sur toutes nos communes. Nous sommes également aux côtés des communes pour le maintien de leur dernier commerce afin de continuer à assurer le service à la population dans les communes rurales.

Avec l'équipe du service développement économique de la COR, j'ai à cœur de rester au plus près des habitants, en répondant à leurs attentes et en étant sur le terrain avec eux.

Sylvie Martinez //

Vous avez besoin d'un renseignement, contacter la COR

#### Aquaval

› 04 74 05 04 00



#### Gestion des Déchets

› Tél 04 74 89 58 39



#### Direction générale

Directeur général  
**Jean-François Dauvergne**  
Directrice adjointe  
**Gaëlle Guillosoy**

Siège à Tarare

› 04 74 05 06 60

Antenne de Cublize

› 04 74 89 50 31

Antenne de Lamure-sur-Azergues

› 04 74 03 14 33

Contact@c-or.fr

[www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr)

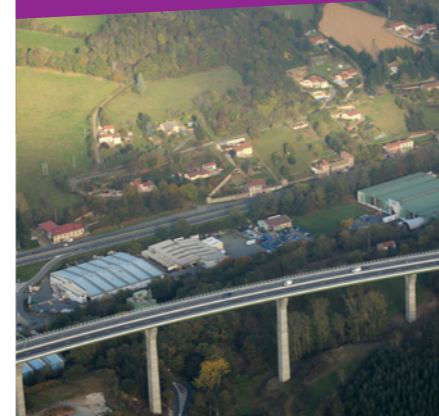
#### Développement économique

Accueil pépinière PHARE à Tarare :

› 04 74 05 30 20

Accueil pépinière PEPITA à Thizy-les-Bourgs :

› 04 74 63 62 62



#### Urbanisme - autorisations aux Droits du Sol

› Tél 04 74 64 55 00



#### Assainissement

› Tél 04 74 89 58 82

